

CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2021 à 20h30

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MIQUEL, le plus âgé des membres du Conseil,

Date de convocation et d'affichage : 05/10/2021

Mesdames, Messieurs, Philippe BALMES, Josette DAJEAN, Frédéric DECREMPS, Edgard DUJARDIN, Isabelle GRASS, Erica MICHON, Gérard MIQUEL, Bernard VALETTE, Jean-Jacques VAN SEVEREN, VINEL Huguette

Absents excusés : Myriam QUANTIN donne pouvoir à Josette DAJEAN

Frédéric DECREMPS a été nommé secrétaire de séance,

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du dernier conseil
- Avenant MOE projet aménagement des espaces publics du centre bourg de St Cirq Lapopie et de la RD8
- DM crédit Aménagement du bourg
- Aménagement du bourg : Plan de financement pour 4^{ème} phase et demande de subvention départemental (FAST)
- Réhabilitation de la maison Breton et création de l'espace culturel André Breton : Analyse des offres et choix des entreprises
- Réhabilitation et création d'un espace culturel André Breton : Plan de financement et demande de subvention (restauration des édifices classés)
- Projet des restauration Cazelles jumelées du Bournac de Garrigou : choix devis maçonnerie
- Projet des restauration Cazelles jumelées du Bournac de Garrigou : modification du plan de financement.
- Devis Sylvain TARDIEU
- Résiliation bail magasin Delangle (Mme Ménard)
- Demande de location Magasin Delangle (Caravan Café)
- Tarif de location magasin Delangle
- Résiliation bail annuel musée de la Fourdonne (Marcel Bottaro)
- Demande de location musée de la Fourdonne en bail saisonnier (Marcel Bottaro)
- Remboursement parking
- Remboursement avance de frais
- Questions diverses

Ouverture séance à 20h30

Approbation du compte rendu du dernier conseil

Avenant n°5 au Marché de MOE pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse

Au vu des études menées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse et la validation des phases précédentes, il est proposé de fixer par avenant n°5 :

- La modification du périmètre opérationnel et du programme ;
- La modification de l'enveloppe financière affectée aux travaux ;

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021

Page 1 sur 9

- La modification des éléments de missions définies dans le CCAP suite à la modification du programme ;
 - La modification du prix du marché suite à ces changements, et son incidence sur la rémunération des intervenants.
- (*avenant en annexe*)

VU la délibération du 18 juin 2016, autorisant la signature de la convention de groupement de commande,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du groupement du 4 février 2016, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU la délibération n° 12 du 12 février 2016 autorisant le marché de maîtrise d'œuvre,

VU le marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement dont la mandataire est Juliette Favaron, notifié le 26 mai 2016,

VU la délibération n°90 du 30/06/2016 autorisant le maire à signer l'avenant n°1,
VU l'avenant n°1 notifié au mandataire le 19 août 2016,

VU la délibération n°29 du 06/04/2017 autorisant le maire à signer l'avenant n°2,
VU l'avenant n°2 notifié au mandataire le 25 avril 2017,

VU la délibération n°30 du 06/04/2017 autorisant le maire à signer l'avenant n°3,
VU l'avenant n°3 notifié au mandataire le 25 avril 2017,

VU l'avenant n°4 notifié au mandataire le 20 janvier 2020,

Après délibération, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR,

ACCEPTE l'avenant n° 5 au marché de maîtrise d'œuvre permettant de fixer :

- le forfait définitif de rémunération du titulaire du marché pour un montant de
 - 276 220.27 € HT (331 464.32 € TTC)
 - soit **-26 671.20 € ht** (-32 005.44 € TTC) par rapport à l'avenant 4.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant et tout acte s'y rapportant.

DM 1-2021 / DM 2-2021 : virement de crédit – Opération Aménagement du bourg

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificatrice du budget afin d'ajuster les crédits 2021 sur l'opération 070 « Aménagement du Bourg ».

CREDITS A OUVRIR

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	I	21	2151	070	Travaux supplémentaires aménagement du bourg	13 000.00
D	I	21	2151	070	Travaux supplémentaires aménagement du bourg	300 000.00
					TOTAL	313 000.00

CREDITS A REDUIRE

SENS	SECTION	CHAP	COMPTE	OPERATION	NATURE	MONTANT
D	I	21	2128	102	Aménagement RD 8	- 13 000.00
D	I	21	2128	102	Aménagement RD 8	- 300 000.00
					TOTAL	- 313 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative budgétaire avec 11 voix POUR tel que présentée ci-dessus et mandate Monsieur le Maire pour procéder à l'exécution de cette décision

Aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie et de la RD8 en traverse : Plan de financement pour 4^{ème} phase et demande de subvention départemental (FAST)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation des 3 premières tranches de travaux « aménagement du bourg » pour lesquelles la commune a reçu en 3 tranches, des subventions du Département pour un montant total de 204 597.00 € pour un montant de dépenses subventionnables de 1 363 983.00 € ht.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint Cirq Lapopie est susceptible d'être éligible en 2021 à un financement auprès du Département pour la 4^{ème} phase de travaux.

A cet effet, il propose au Conseil Municipal de constituer un dossier relatif à cette 4^{ème} phase de travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg de Saint Cirq Lapopie selon les modalités financières suivantes :

PHASE 4		
DEPENSES	HT	TTC
TRAVAUX	493 000.51 €	591 600.61 €
MOE	50 484.29 €	60 581,15 €
SPS	4 480.00 €	5 376,00 €
TOTAL	547 964,80 €	657 557,76 €
RECETTES		
DETR 2020 (sur 348 048,00 €) 50%	174 049,00 €	Attribué
CD 46 (FAST 15%)	82 194,72 €	A demander
Autofinancement	291 721.08 €	
TOTAL	547 964,80 €	

Le Conseil Municipal, après délibérations, avec 11 voix POUR :

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Département du Lot un financement au titre du FAST à hauteur de 82 194.72,00 €.
- Mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision

Réhabilitation de la maison Breton et création de l'espace culturel André Breton : Analyse des offres et choix des entreprises

Monsieur le Maire donne au Conseil Municipal le compte rendu de la réunion de la commission d'appel d'offre réunie le 08/10/2021 pour procéder à l'analyse des offres reçues dans le cadre du marché à procédure adaptée pour la construction d'un bâtiment technique communal.

L'estimation de la MOE :

Lot 1 : Gros œuvre maçonnerie	151 895.00 € ht
Lot 2 : Charpente - couverture	42 358.00 € ht
Lot 3 : Consolidation structurelle bois	49 030.00 € ht
Lot 4 : Menuiseries extérieures	30 805.00 € ht
Lot 5 : Menuiseries intérieures	87 345.00 € ht
Lot 6 : Plâtrerie	13 685.00 € ht
Lot 7 : Peinture	26 555.00 € ht
Lot 8 : Electricité chauffage	70 030.00 € ht
Lot 9 : Plomberie sanitaire ventilation	<u>18 965.00 € ht</u>

TOTAL : 490 668.00 € ht

Date de publication : 31 juillet 2021

Date de réception des candidatures : 15 septembre 2021 à 12h

Ouverture des plis : 16 septembre 2021 à 9h30

Après négociations sur certains lots (lots 1, 2, 3, 4 et 5) les offres reçues sont les suivantes :

Lot 1 : Gros oeuvre maçonnerie	
SARL BANIDE	259 050.00 € ht
SARL RODRIGUES-BIZEUL	167 174.00 € ht
Lot 2 : Charpente- couverture	
ETS ISSALY	58 322.00 € ht
Lot 3 : Consolidation structurelle bois	
ETS ISSALY	60 480.00 € ht
ATELIER DRUILHET	94 850.00 € ht
Lot 4 : Menuiseries extérieures	
ETS ISSALY	41 576.01 € ht
Lot 5 : Menuiseries intérieures	
ETS ISSALY	97 757.08 € ht
Lot 6 : Plâtrerie	
ALLIANCE 360	10 589.00 € ht
Lot 7 : Peinture	
ALLIANCE 360	28 913.50 € ht
Lot 8 : Electricité chauffage	

FAUCHE ELECTRICITE	74 916.30 € ht
SAS ALLEZ ET CIE	69 465.90 € ht

Lot 9 : Plomberie sanitaire ventilation PAS D'OFFRE

L'analyse des offres a été réalisée par la maîtrise d'œuvre. Les critères de jugement des offres pour chaque lot ont été les suivants :

Note financière / 10

Note technique / 10

Au vu du rapport d'analyse, les propositions de la maîtrise d'œuvre sont :

Lot 1 : Gros oeuvre maçonnerie	SARL RODRIGUES-BIZEUL	167 174.00 € ht
Lot 2 : Charpente - couverture	ETS ISSALY	58 322.00 € ht
Lot 3 : Consolidation structurelle bois	ETS ISSALY	60 480.00 € ht
Lot 4 : Menuiseries extérieures	ETS ISSALY	41 576.01 € ht
Lot 5 : Menuiseries intérieures	ETS ISSALY	97 757.08 € ht
Lot 6 : Plâtrerie	ALLIANCE 360	10 589.00 € ht
Lot 7 : Peinture	ALLIANCE 360	28 913.50 € ht
Lot 8 : Electricité chauffage	SAS ALLEZ ET CIE	69 465.90 € ht
Lot 9 : Plomberie sanitaire ventilation	absence d'offre	lot infructueux

Au vu de ces différents éléments, et après délibéré, le conseil municipal décide avec 11 voix POUR

- valide l'attribution des lots comme suit :

Lot 1 : Gros oeuvre maçonnerie	SARL RODRIGUES-BIZEUL	167 174.00 € ht
Lot 2 : Charpente - couverture	ETS ISSALY	58 322.00 € ht
Lot 3 : Consolidation structurelle bois	ETS ISSALY	60 480.00 € ht
Lot 4 : Menuiseries extérieures	ETS ISSALY	41 576.01 € ht
Lot 5 : Menuiseries intérieures	ETS ISSALY	97 757.08 € ht
Lot 6 : Plâtrerie	ALLIANCE 360	10 589.00 € ht
Lot 7 : Peinture	ALLIANCE 360	28 913.50 € ht
Lot 8 : Electricité chauffage	SAS ALLEZ ET CIE	<u>69 465.90 € ht</u>

Total : **534 547.49 € Hht** (614 456.98 € ttc)

- mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision.

- charge Monsieur le Maire de notifier la décision aux entreprises,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes.,

Le Maire précise que pour le lot n°9 « plomberie » resté infructueux, la commune a la possibilité dans le cadre de l'article R2122-2 du code de la commande publique, de consulter une seule entreprise sans publicité et sans concurrence dans la mesure où le lot resté infructueux concerne : une absence d'offre, une candidature irrecevable ou une offre inappropriée. Le lot n°9 devrait donc être présenté au prochain conseil municipal.

Commenté [S1]:

Réhabilitation et création d'un espace culturel André Breton :

Plan de financement et demande de subvention (restauration des édifices classés)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'opération de création d'un espace culturel André Breton, le Conseil Départemental et la DRAC ont octroyé à la commune des subventions dans le cadre des études préalables aux travaux (phases 1 et 2).

Nous rentrons maintenant dans la phase travaux, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint Cirq Lapopie est susceptible d'être éligible aux aides pour la restauration des sites classés.

A cet effet, il propose au Conseil Municipal de constituer un dossier relatif à la 3^{ème} phase d'étude de l'opération Espace culturel André Breton : **PHASE TRAVAUX**

PHASE TRAVAUX			
DEPENSES :	Dépenses globales	Montants subventionnables MHC	Montants non subventionnables MHC
Travaux :	553 512.49 €	185 638.01 €	367 874.48 €
Maitrise d'œuvre :			
- EXE – DET - AOR	22 675.00 €	22 675.00 €	
- avenant 1	13 626.15 €	13 626.15 €	
Bureau de contrôle	5 120.00 €	5 120.00 €	
Coordinateur SPS	5 964.00 €	5 964.00 €	
TOTAL DES DEPENSES HT	600 897.64 €	233 023.16 €	367 874.48 €
RECETTES			
DRAC Occitanie (40%)		93 209.26 €	
Conseil Départemental du Lot (15%)		34 953.47 €	
Autofinancement		104 860.43 €	
TOTAL DES RECETTES HT		233 023.16 €	

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 11 voix POUR :

- SOLLICITE au titre de la phase de travaux pour l'édifice classé
 - auprès de la DRAC une subvention à hauteur de 93 209.26 €,
 - auprès du Département du Lot une subvention au titre à hauteur de 34 953.47 €.
- MANDATE Monsieur le Maire pour la bonne exécution de cette décision.

Projet de restauration des cazelles jumelées du Bournac de Garrigou : devis maçonnerie

Monsieur Decremps rappelle au conseil municipal le *Projet de restauration des cazelles jumelées du Bournac de Garrigou*.

Des devis ont été demandés à 2 entreprises.

Laurent MOLES : 38 259.00 € ht 45 910.80 € ttc

Vincent CAUSSANEL : 39 130.00 € ht 46 956.00 € ttc

Après délibéré, le conseil municipal par 11 voix POUR, autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la société Laurent MOLES d'un montant de 38 259.00 € ht (45 910.80 € ttc) pour la *restauration des cazelles jumelées du Bournac de Garrigou*.

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021

Projet de restauration des cazelles jumelées du Bournac de Garrigou : modification du plan de financement et demande de subventions :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 46-2021, la commune a sollicité une subvention auprès de la Région Occitanie et du Conseil départemental pour le projet de restauration de cazelles jumelées situées au lieudit Bournac de Garrigou à proximité du Cirque de Vènes sur la commune de Saint Cirq Lapopie.

Le projet a été instruit. La partie « sécurisation du site » n'étant pris en charge dans le cadre de la subvention pour la sauvegarde du petit patrimoine local, il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Travaux (devis Caussanel Vincent)	38 259.00 € ht
TOTAL	38 259.00 € ht

Le plan de financement peut se construire comme suit :

REGION (20%)	7 651.80 €
CD 46 (50%)	19 129.50 €
AUTONFINANCEMENT	11 477.70 €
TOTAL	38 259.00 €

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve par 11 voix POUR la modification du plan de financement et autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

DEVIS Tardieu BTP :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le devis de l'entreprise Tardieu BTP au sujet de l'élargissement d'un chemin communal situé Pech de l'air sur le Causse de Saint Cirq Lapopie.

BTP Tardieu : 6 354.00 € ht 7 625.00 € ttc

Après délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR, approuve le devis de Tardieu BTP et autorise Monsieur le Maire à signer le devis présenté d'un montant de 6 354.00 € ht..

Résiliation bail Patricia MENARD et remboursement caution

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Patricia Ménard locataire du Magasin Delangle situé rue de la Peyrolierie à Saint Cirq Lapopie, a informé la commune par courrier reçu le 09/09/2021 vouloir résilier le bail de location.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- prend acte du départ de Mme Patricia Ménard du local situé rue de la Peyrolierie
- fixe la fin du bail au 09/10/2021,
- précise que la caution lui sera remboursée après épurement de la dette et état des lieux du local.

Demande de location magasin Delangle

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite au départ de Madame Patricia Ménard locataire du Magasin Delangle à compter du 01/10/2021, il est nécessaire de rechercher de nouveaux locataires.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de locations sont :

Compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2021

- Artiste / artisan ou activité avec une production locale
- Location à l'année
- Loyer mensuel 2021 : 263 € (révisable chaque année au 31/12)
- Provision sur charges : 20 €/mois (OM, conso et abonnement eau, conso et abonnement électricité)

La mairie a reçu 2 demandes :

- SARL CARAVAN : conception et production de vêtement et tissus
- Aurélie DOSSAT : cabinet de soutien à la bonne santé et au bien-être (shiatsu...)

Après délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR décide de reportée cette décision à un prochain conseil municipal afin d'attendre d'autres propositions.

Tarif de location magasin Delangle

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au départ la locataire du Magasin Delangle, il convient de modifier le tarif de location de ce local.

Monsieur le maire propose :

- Loyer mensuel à compter du 1^{er} novembre 2021 : 330 €
- Provision sur charges : 20 €/mois (OM, conso et abonnement eau, conso et abonnement électricité)

Le loyer sera révisé au 1^{er} janvier chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers (I.R.L).

Monsieur le Maire rappelle les conditions de locations :

- Artiste / artisan ou activité avec une production locale
- Location à l'année

Après délibéré, le conseil municipal fixe par 11 voix POUR, le montant du loyer local « magasin Delangle » à 330 €/mois et la provision pour charges à 20 €/mois et mandate Monsieur le Maire pour la bonne exécution de la présente décision

Résiliation bail Marcelo BOTTARO, remboursement caution et demande d'exonération loyer

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Marcelo BOTTARO, locataire du local « musée de la Fourdonne » à Saint Cirq Lapopie, a informé la commune par courrier daté du 15/09/2021 vouloir résilier le bail de location.

Deplus, dans ce courrier, Monsieur Bottaro demande a être exonéré du loyer du mois d'avril 2021 pour cause de confinement.

Après délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- prend acte du départ de M. Marcelo BOTTARO du local « musée de la Fourdonne »
- fixe la fin du bail au 15/10/2021,
- refuse la demande d'exonération pour le loyer du mois d'avril 2021,
- précise que la caution lui sera remboursée après épurement de la dette et état des lieux du local.

Demande de location local musée de la Fourdonne

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la résiliation du bail pour le local du musée de la Fourdoinne, M. BOTTARO a déposé une demande pour louer ce même local sur la période estivale uniquement soit du 15/04 au 15/10.

Après délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix POUR, refuse la location du local du musée de la Fourdonne sur la saison estivale. Le Conseil Municipal décide de garder le lieu pour y organiser des évènements ponctuels (expositions...).

Remboursement pour disfonctionnement des caisses de parkings

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de disfonctionnement sur les caisses des parkings, il parvient régulièrement des réclamations demandant le remboursement de tickets indument payés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le remboursement de ces sommes indument perçues sur présentation en fonction des situations des justificatifs suivants : tickets de parkings, relevé de compte, RIB, carte grise.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des voix le remboursement des sommes indument perçues pour le stationnement payant sur présentations des justificatifs correspondants à la situation.

Remboursement avance de frais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Josette DAJEAN a fait une avance de frais :

- BUT : 49.99 € pour l'achat d'une cafetière

Il est nécessaire de prendre une délibération afin que les frais soient remboursés à Mme DAJEAN ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accepter ce remboursement sur présentation des justificatifs.

Après délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des voix le remboursement de l'avance de frais à Mme DAJEAN.

QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Jean-François VANOY :
 - o Demande à participer à la consultation pour l'achat des paniers de Noël (voir mail joint)
 - o Demande d'autorisation pour modifier le niveau de la terrasse de l'Antre des Flaveurs (voir mail joint)
 - o Demande de réfection de l'escalier situé sur le domaine public qui longe le restaurant la terrasse (voir mail joint)

➡ Un élu va prendre contact avec M. VANOY
- Locataire Nicolas SOYER – appartement immeuble du Balat
 - o Problèmes récurrents de reste à charge de loyers impayés
 - o Dette charges locatives 2019 et 2020 en cours de remboursement (environ 3000 €) avec un prélèvement de 100€/mois par le TP. Mais problème à venir avec les nouvelles charges 2021 ?

➡ Le conseil municipal valide la proposition de modification du mode de chauffage en supprimant le fioul et en installant des radiateurs électriques et un chauffe-eau électrique . M. Edgard DUJARDIN est missionné pour aller rencontrer M. SOYER.
- Alban Gauthier : en arrêt depuis juin 2021
- Recensement 2022. Erica MICHON, coordonnateur communal, informe le conseil municipal qu'il sera nécessaire de recruter un agent recenseur. Erica MICHON propose la candidature de Julia Lagune qui sera entérinée au prochain conseil municipal.